



REUNION DIRECTION/SYNDICATS : FACE A LA REPRESSION SYNDICALE ET AUX COUPS BAS QUI PLEUVENT LA CGT CLAQUE LA PORTE !

Alors que la directrice adjointe et la chef du service des ressources humaines s'apprêtaient à présenter les modifications au RI de la DTSO avant leur passage en CSA en 2024, la CGT a dénoncé plusieurs scandales dont la direction est directement responsable et qui traduisent :

1. Un mépris généralisé pour les agents et une répression syndicale croissante
2. La volonté de se débarrasser de tout ce qui, de près ou de loin, touche aux acquis sociaux depuis des décennies, en particulier les logements VNF.

La CGT a donné lecture d'un compte rendu de la rencontre qui s'est tenue le 21 novembre entre VNF et le bailleur privé ALOGEA, sur un projet consistant à externaliser la gestion locative de maisons éclésières dans l'Aude (Trèbes, Sallèles-Jonction, Emparre, Truilhas...) .

Cette rencontre, dont il est précisé dans le CR qu'aucune communication auprès des agents de terrain ni des communes n'a filtré, démontre qu'au-delà du nombre de NAS que la direction veut réduire à 20, ce sont tous les logements qui sont sous la menace d'une externalisation de gestion.

Cela n'a pas été démenti par la directrice adjointe, selon qui cette évolution n'est que la stricte application de la stratégie immobilière de VNF:

1. Réduire les NAS aux besoins minimalistes du service après automatisation du réseau
2. Passer en appel à projet les maisons vidées qui intéressent des porteurs de projet
3. Le restant éventuellement aux agents, avec transfert de gestion à des bailleurs sociaux privés ou publics

La CGT a dénoncé une politique aveugle avec toutes les conséquences à la clé pour les personnels concernés , en terme d'augmentation de loyers et de niveau de vie . Au passage soulignons que cela permettra aussi de supprimer des postes au domaine car ce sont des agents de la DT qui assurent aujourd'hui cette gestion.

Nous avons aussi dénoncé l'opacité de la direction qui reçoit chaque mois les syndicats pour de pseudos concertations, pendant qu'elle mène ses projets en douce avant de les présenter tout ficelés dans les instances !

Quant au premier point, chaque agent de la DT, qu'il soit titulaire, privé, assimilé fonctionnaire doit prendre conscience de ce que la précarité produit à VNF :

en effet, cela fait maintenant plusieurs semaines, que la CGT alerte et demande des explications sur les notifications de non-reconduction de contrats pour des saisonniers, dont certains figurent parmi les plus anciens du Canal.

L'un d'entre eux, fidèle au poste depuis 16 ans, a reçu le 20 novembre un message qui s'avère être le message type envoyé à chacun des saisonniers concernés :

« Au vu de votre évaluation 2023 et des critères retenus pour cette année ...*je* vous remercie pour l'intérêt porté à notre établissement et *je* vous souhaite du succès dans vos recherches. Pour plus de détails quant à votre évaluation, *je* vous invite à vous rapprocher du centre territorial, cordialement »!

« *je* » est une boîte fonctionnelle, le message n'étant même pas signé, assumer une décision devient rarissime, vive les robots !!

Aucun des saisonniers qui a suivi l'invitation de contacter le centre territorial pour avoir plus de détails sur son évaluation n'a obtenu de réponse, y compris en suivant la ligne hiérarchique jusqu'à saisir le directeur.

En CSA du 21 novembre, la CGT a demandé que les représentants du personnel soient destinataires de la grille d'évaluation des saisonniers, puisque le directeur a confirmé son existence.

Les méthodes d'évaluation, liste de critères et tout autre document type dont use le service pour évaluer le travail des personnels relèvent des prérogatives des instances représentatives du personnel.

Malgré nos relances ce document n'a toujours pas été communiqué.

Lors de ce CSA il nous a été confirmé également l'existence de rapports écrits qui justifient de la non- reconduction ; mais la direction considère que rien légalement n'impose que les premiers concernés aient connaissance de ce qui leur est reproché dans leur travail, y compris lorsqu'ils ont pendant 16 ans donné entière satisfaction au point même d'en être félicités...

Si on ajoute à ce contexte très préoccupant le fait:

- Que La CGT alerte depuis août 2022 sur des atteintes aux droits et à la dignité subies par des CDD et des titulaires dans certains centres du ST Midi. Une réunion bilatérale du 24 novembre dernier, obtenue en faisant intervenir le siège de VNF, a révélé des constats qui sont accablants
- Que La CGT a organisé cet été les saisonniers pour faire aboutir des revendications précises :
VNF leur devait une prime de précarité non payée depuis 2021, les jours RTT ne leur étaient pas accordés avant 2022 sur certains centres alors que légalement ils sont dus depuis 2017, les congés familiaux étaient accordés au bon vouloir ...etc

Ce travail de terrain a abouti à faire masse puisqu'une cinquantaine de saisonniers sur les 66 pouvant bénéficier de la prime de précarité l'ont réclamée et obtenue rétroactivement (VNF exigeait en effet de chacun d'eux une réclamation individuelle alors que toutes les données sont en possession du service, ce qui en soi est déjà scandaleux)

- Que parmi les « non reconduits » se trouvent des saisonniers auxquels il a été refusé cet été d'être assistés d'un représentant du personnel CGT pour des entretiens hiérarchiques directement liés à un contexte de pression et de division des équipes

Tous les ingrédients de la répression syndicale sont donc réunis pour envoyer un signal à celles et ceux qui, reconduits en 2024 , auraient envie de la ramener un peu trop sur le respect de leurs droits et de leurs personnes.

La seule information donnée par la direction est que le siège de VNF serait en train d'écrire une procédure sur la bonne manière de rompre une collaboration de plusieurs années entre un CDD saisonnier et l'établissement public...

La CGT a relevé que les choses se font, une fois de plus, à l'envers et que des décisions lourdes ont été prises sans se poser au préalable les questions qui s'imposent quant aux conséquences, ce qui humainement est inacceptable!

La réalité est que VNF, qui vante à toutes les sauces la « modernité », utilise des méthodes dignes du moyen-âge pour exploiter la précarité et la soumission au travail.

Dans un contexte où le recrutement est plus difficile faute de candidats, se passer, pour des motifs inavoués, de saisonniers qualifiés, pose aussi la question de la rémunération : en effet, les plus anciens sont les mieux payés, puisque l'indice augmente avec l'ancienneté et toute nouvelle recrue permet de repartir du bas de l'échelle des salaires...

LA COUPE EST PLEINE ET LA CGT DANS CE CONTEXTE A CONSIDERE QUE DISCUTER DU REGLEMENT INTERIEUR, OUTIL DE PROTECTION DES DROITS, RELEVERAIT DE L'IMPOSTURE... LA DIRECTION DOIT ASSUMER SES RESPONSABILITES !

La CGT revendique : l'information des personnels sur les motifs des décisions, l'annulation des décisions fondées sur des motifs sans rapport avec la qualité du travail fourni, la mise en place de procédures de recrutement collégiales pour les CDD saisonniers, la compensation rétroactive des jours de RTT dus (toujours à l'instruction depuis cet été...)